

PAR BULLIET, MAGNE & Co. No. 11, Rue de Chartres. CONDITIONS DE LA VENTE: Les marchandises sont vendues au comptant, sans escompte, et sans retour, à moins que le contraire n'ait été stipulé. Les marchandises sont vendues au poids net, et sans tare, à moins que le contraire n'ait été stipulé.

CABOTAGE. POUR NEW YORK - Ligne de l'Union - Le paquebot "ALBANY" partira pour New York le mardi 3 mars à 10 heures du matin. Le paquebot "ALBANY" est un grand paquebot à vapeur, construit en France, et capable de transporter 1000 passagers et 1000 tonnes de marchandises.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

Henry Clay. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, et sera transmis au Président de la République pour signature.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

REPORT OFFICIEL. SENAT DE LA LOUISIANE. Séance du mardi 3 mars 1914. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, et sera transmis au Président de la République pour signature.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

OFFICIEL. JOURNAL DU SENAT. Séance du mardi 3 mars 1914. Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, et sera transmis au Président de la République pour signature.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

COMMERCIAL. NOUVELLE-ORLEANS. Les affaires ont été calmes pendant la semaine dernière. Le marché a été soutenu par la demande pour les produits agricoles, et les prix ont augmenté.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.

AVIS LEGAUX. BUREAU DE L'ENQUETE. Avis de la Commission de l'Enquête sur les affaires de la ville de New Orleans, relative à la demande de la ville de New Orleans pour la reconnaissance de la dette de la ville de New Orleans.